

SÉANCE ORDINAIRE
17 JUIN 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 17 juin 2017, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Jean-Philippe Martin	cons. au poste no: 3
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Jacques Hébert	cons. au poste no: 6

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale

Étaient absents

Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Marc Gravel	cons. au poste no :4

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 9 h 35 par monsieur Jean François Delisle, maire.

Mot de bienvenue du maire
Adoption de l'ordre du jour

177-06-2017

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

Mot de bienvenue du maire
Adoption de l'ordre du jour

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 23 mai (assemblée extraordinaire)

1.1.2 Procès-verbal du 23 mai (assemblée régulière)

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Demande d'appui école L'Arc-En-Ciel d'Huberdeau

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement 367-17-03 (camping)

1.3.2 Règlement 388-05 modification article 11.1 Licences pour chenil

1.4 Affichage avis publics

1.5 Ouverture de compte - rénovation du centre culturel et communautaire

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

2.3 Don Coup de pouce alimentaire

3. Ressources humaines

3.1 Modification horaire de l'écocentre

4. Ressources matérielles et immobilières

SÉANCE ORDINAIRE
17 JUIN 2017

4.1 Rénovation du centre culturel et communautaire

4.1.1 Offres de service ingénieurs

4.2 Voirie location de voiture

5. Sécurité publique

6. Réseau routier, transport

6.1 Abat-poussière

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Demande de dérogation mineure

7.1.1 Demande du 80, chemin Nadeau

7.2 Demande de PIIA

7.2.1 Demande du 27, chemin du Colibri

7.2.2 Demande du 13, chemin du Colibri

7.2.3 Demande du 359, chemin du Lac-de-l'Orignal

7.2.4 Demande du 3815-69-0066

7.2.5 Demande du 267, chemin de Val-des-Lacs

7.3 RITL

7.3.1 Procès-verbal du 26 avril 2017

7.4 Nuisances

8. Service à la collectivité

8.1 Bibliothèque

8.1.1 Rapport mensuel de mai

8.1.2 Activité bricolage

8.1.3 Activité Club de lecture

8.1.4 Nouvelle bénévole

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2017

178-06-2017

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2017.

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 23 mai 2017

179-06-2017

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2017.

1.2 Communication

1.2.1 Correspondances

1.2.1.1 Demande d'appui école L'Arc-En-Ciel d'Huberdeau

180-06-2017

CONSIDÉRANT la consultation publique lancée par la Commission scolaire des Laurentides (CSL), par résolution du Conseil des Commissaires lors de la séance extraordinaire du 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT le «Projet de modification à certains services dispensés à l'école l'Arc-en-ciel», proposant de mettre fin à l'obligation

SÉANCE ORDINAIRE
17 JUIN 2017

légale de la CSL de fournir des services préscolaires 5 ans (maternelle) à l'école l'Arc-en-ciel;

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC des Laurentides numéro 2015.03.6348, adoptée à l'unanimité par laquelle le Conseil des maires de la MRC des Laurentides donne son appui à un projet éducatif où les parents pourraient, sur une base volontaire, envoyer leurs enfants à l'école «Le Carrefour»;

CONSIDÉRANT l'absence de proposition de projet enrichissant volontaire dans ladite consultation de la CSL;

CONSIDÉRANT QU'un tel scénario aurait des répercussions négatives sur les évaluations foncières municipales, et ce, pour l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de maintenir des services éducatifs à proximité de nos municipalités afin de retenir nos familles et garantir l'essor économique de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de conserver les plus courtes trajectoires possibles relativement au transport scolaire dans un souci de sécurité pour nos enfants;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs appuie l'association Défense de l'Arc-en-ciel dans sa volonté de maintenir l'intégralité des services éducatifs à l'école l'Arc-en-ciel;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs demande à la CSL de s'assurer de maintenir par leurs politiques et règlements, la proximité des écoles et services éducatifs près des municipalités ciblées;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités situées sur le territoire de la MRC des Laurentides, ainsi qu'à la MRC des Laurentides pour appui.

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement 367-17-03 (camping)

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Philippe Martin, conseiller qu'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 sera déposé visant à modifier le règlement relatif au camping afin :

- De permettre l'occupation d'un terrain à des fins de camping selon certaines conditions;
- De reconnaître la tenue d'événement temporaire tel que les foires, les cirques, les festivals et autres événements comparables comme usages accessoires aux établissements commerciaux et récréotouristiques;
- Autoriser comme construction temporaire les bâtiments, kiosques et roulottes de foires, de cirques, de festivals et d'autres événements

**SÉANCE ORDINAIRE
17 JUIN 2017**

comparables servant à la tenue de l'événement selon certaines conditions.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet déjà transmis aux membres du conseil en date des présences.

1.3.1 Règlement 367-17-03 (camping)

181-06-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Philippe Martin, conseiller, d'accepter le premier projet de règlement 367-17-03 relatif au camping et modifiant le règlement de zonage numéro 367-02.

1.3 Règlements municipaux

1.3.2 Règlement 388-05 - licence pour chenil

182-06-2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs à la possibilité de modifier par simple résolution l'article 11.1 du règlement 388-05 sur les animaux;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter les modifications de l'article 11.1 *Coûts des licences* du règlement sur les animaux numéro 388-05 comme suit :

-Chat	Gratuit
-Chien	20,00 \$
-Licence temporaire	5,00 \$
-Chien guide	Gratuit
-Chien à usage commercial ou chenil plus de 3 chiens	Achat minimum de 3 licences soit un coût maximum de 60,00 \$

Ces coûts peuvent être modifiés par simple résolution du conseil

1.4 Affichage avis publics

183-06-2017

CONSIDÉRANT les travaux de rénovation au centre culturel et communautaire et qu'en conséquence, le tableau d'affichage est inaccessible;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre que les avis publics soient affichés sur le babillard intérieur et extérieur de l'hôtel de ville jusqu'à la fin des travaux seulement.

**SÉANCE ORDINAIRE
17 JUIN 2017**

1.5 Ouverture de compte - rénovation du centre culturel et communautaire

184-06-2017

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un nouveau compte exclusivement dédié aux rénovations du centre culturel et communautaire;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité :

De permettre que monsieur Jean F. Delisle, maire et madame Stéphanie Russell, directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs au financement par prêt au montant de 1 273 300\$ de la Caisse Desjardins de l'Éducation;

De nommer les signataires de tous les chèques rapports et autres effets bancaires auprès des institutions bancaires de la Municipalité de Val-des-Lacs, notamment de la Caisse Desjardins de l'Éducation, folio 103220, ainsi que le folio 13880 suivants :

Monsieur Jean F. Delisle
Monsieur Sylvain Gauthier
Monsieur Charles Auguste Côté
Madame Carole Lavoie
Madame Stéphanie Russell

**2. Ressources financières
2.1 Rapport des dépenses**

185-06-2017

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'émission des chèques n°8105 à n°8154, pour les déboursés du mois de mai 2017 au montant total de 45 463.79 \$

Les paiements par internet incluant les retraits directs du 1^{er} mai 2017 au 31 mai 2017 pour un montant de 35 674.21 \$;

Pour un total de déboursés pour le mois de mai 2017 de 81 138.00 \$.

2.2 Rapport des salaires

186-06-2017

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires nets du mois de mai 2017 au montant de 41 982.51 \$.

2.3 Don Coup de pouce alimentaire

187-06-2017

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'offrir un don à l'organisme Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs au montant de 4 000\$ pour la contribution de 2017.

**SÉANCE ORDINAIRE
17 JUIN 2017**

3. Ressources humaines

3.1 Modification horaire écocentre

188-06-2017

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle et de la charge de travail à l'écocentre;

Il est proposé par monsieur Jean-Philippe Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à la modification de l'horaire de l'écocentre en y ajoutant quatre heures supplémentaires.

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Rénovation centre culturel et communautaire

4.1.1 Offres de service ingénieurs

189-06-2017

CONSIDÉRANT la résolution 151-05-2017 acceptant la soumission de l'entreprise Groupe Laverdure Construction inc. pour la rénovation du centre culturel et communautaire ainsi que l'offre de service de M. François Emery, architecte, pour la surveillance des travaux ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter les offres de services professionnels en ingénierie suivantes :

Groupe G.P.A. Experts-conseils pour la surveillance des travaux de mécanique au montant de 4 300 \$ taxes en sus ainsi que le coût de visite et réunion de chantier supplémentaire au montant de 600 \$ taxes en sus chacune;

Groupe G.P.A. Experts-conseils pour la surveillance des travaux de d'électricité et de contrôles au montant de 3 600 \$ taxes en sus ainsi que le coût de visite et réunion de chantier supplémentaire au montant de 600 \$ taxes en sus chacune;

Cosigma structure inc. pour la surveillance des travaux en structure au montant de 12 500 \$ taxes en sus ainsi que le coût de visite supplémentaires au montant de 1 000 \$ taxes en sus chacune;

Solmatech pour le service de contrôle qualitatif des matériaux au montant de 2 938 \$ taxes en sus ;

CLA Experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux en génie civil pour un montant de 5 500 \$ taxes en sus.

4.2 Voirie location de voiture

Cette rubrique est reportée.

5. Sécurité publique

Aucun sujet sous cette rubrique

**SÉANCE ORDINAIRE
17 JUIN 2017**

**6. Réseau routier, transport
6.1 Abat-poussière**

190-06-2017

CONSIDÉRANT l'appel d'offre par invitation pour fournir et épandre environ 72 000 litres d'abat-poussière;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux soumissions suivantes en date du 2 juin 2017;

Les Entreprises Bourget inc.	23 899.16 \$
Multiroutes inc.	29 718.74 \$

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Les Entreprises Bourget inc. au montant de 23 899.16 \$ taxes incluses pour environ 72 000 litres d'abat-poussière en deux épandages.

**7. Gestion du territoire et du milieu
7.1 Demande de dérogation mineure
7.1.1 Demande du 80, chemin Nadeau**

191-06-2017

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 13 avril 2017 a été déposée par Mario Lapointe et Manon Michaud et qu'elle est accompagnée d'un plan projet 14954 réalisé par Peter Rado ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2017-05 est à l'effet de permettre l'utilisation d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 74.41 m2 comme pavillon-jardin sur un terrain d'une superficie de 5924,8 m2 alors que l'article 75 du règlement 367-02 prescrit qu'un seul pavillon jardin d'une superficie n'excédant pas 37 mètres carrés est autorisé par terrain et que la superficie du terrain doit être d'un minimum de 6000 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que permettre l'utilisation d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 74.41 m2 comme pavillon-jardin sur un terrain d'une superficie de 5924,8 m2 constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que refuser de permettre l'utilisation d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 74.41 m2 comme pavillon-jardin sur un terrain d'une superficie de 5924,8 m2 aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal de permettre l'utilisation d'un bâtiment accessoire d'une superficie de

SÉANCE ORDINAIRE
17 JUIN 2017

74.41 m² comme pavillon-jardin sur un terrain d'une superficie de 5924,8 m²;

Il est proposé par monsieur Jean-Philippe Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande conditionnellement à l'utilisation d'une superficie de plancher de 44.6 m² à l'intérieur du bâtiment accessoire comme pavillon-jardin.

7.2 Demandes de PIIA

7.2.1 Demande du 27, chemin du Colibri

192-06-2017

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2017-11 accompagnée de documents a été déposée au mois de mai 2017 par Claude Jubinville;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'un gazébo ;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujetti au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de mai 2017 par Claude Jubinville conditionnellement à ce que la couleur de la toiture du gazébo soit dans les mêmes teintes que la toiture du bâtiment principal ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à la majorité, monsieur Jean-Philippe Martin étant dissident, d'accepter la demande conditionnellement à ce que la couleur de la toiture du gazébo soit dans les mêmes teintes que la toiture du bâtiment principal.

7.2 Demandes de PIIA

7.2.2 Demande du 13, chemin du Colibri

193-06-2017

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2017-12 accompagnée de documents a été déposée au mois de mai 2017 par Robert Blouin;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la réfection du revêtement de la toiture du bâtiment principal et du garage ;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujetti au PIIA Pourtour de Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de mai 2017 par Robert Blouin ;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

**SÉANCE ORDINAIRE
17 JUIN 2017**

7.2 Demandes de PIIA

7.2.3 Demande du 359, chemin du Lac-de-l'Original

194-06-2017

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2017-13 accompagnée de documents a été déposée au mois de mai 2017 par Jacques Hébert;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la réfection du revêtement extérieur du bâtiment principal et du garage ;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujetti au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de mai 2017 par Jacques Hébert ;

Il est proposé par monsieur Jean-Philippe Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

7.2 Demandes de PIIA

7.2.4 Demande du 3815-69-0066

195-06-2017

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2017-14 accompagnée de documents a été déposée au mois de mai 2017 par Luc Paquette;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la rénovation d'un bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujetti au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-029 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de mai 2017 par Luc Paquette ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

7.2 Demandes de PIIA

7.2.5 Demande du 267, chemin de Val-des-Lacs

196-06-2017

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2017-15 accompagnée de documents a été déposée au mois de mai 2017 par Denise Laroche;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'une remise ;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujetti au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

**SÉANCE ORDINAIRE
17 JUIN 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de mai 2017 par Denise Laroche ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

7.3 RITL

7.3.1 Procès-verbal du 26 avril 2017

197-06-2017

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt du procès-verbal du 26 avril 2017 de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs.

7.4 Nuisances

198-06-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Philippe Marin, conseiller, et résolu à l'unanimité de transmettre une correspondance relative au nettoyage du terrain et de revêtement non-conforme afin qu'aucune nuisance ne soit présente sur les propriétés suivantes :

Terrain matricule 3915-69-2394 ; revêtement non-conforme

Terrain matricule 3915-69-5906 ; revêtement non-conforme

Terrain matricule 3915-68-7889 ; nuisance

Terrain matricule 3915-77-3698 ; nuisance et revêtement non-conforme

Terrain matricule 3915-87-0370 ; nuisance

Un délai de 30 jours, soit jusqu'au 17 juillet est accordé afin de corriger la situation, à défaut de quoi une mise en demeure sera transmise avec l'usage de tous moyens légaux possibles pour faire cesser cette situation.

7.4 Nuisances

199-06-2017

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et refusé à la majorité, de transmettre une correspondance relative au nettoyage du terrain et de revêtement non-conforme à tous les propriétaires en défaut.

8. Service à la collectivité

8.1 Bibliothèque

8.1.1 Rapport mensuel bibliothèque

200-06-2017

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité de la bibliothèque du mois de mai 2017.

**SÉANCE ORDINAIRE
17 JUIN 2017**

8. Service à la collectivité

8.1 Bibliothèque

8.1.2 Activité de bricolage

201-06-2017

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité de bricolage pour enfants à la bibliothèque Alain Lamontagne de juin à août 2017 au montant total de 380 \$.

8. Service à la collectivité

8.1 Bibliothèque

8.1.3 Activité Club de lecture TD

202-06-2017

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité concours Club de lecture TD pour enfants à la bibliothèque Alain Lamontagne du 26 juin au 31 août 2017 au montant total de 500 \$.

8. Service à la collectivité

8.1 Bibliothèque

8.1.4 Nouvelle bénévole

203-06-2017

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la candidature de madame Diane Girouard à titre de bénévole à la bibliothèque Alain Lamontagne.

Période de questions

Levée de l'assemblée

204-06-2017

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, de lever l'assemblée. Il est 11 h 55.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean F. Delisle,
Maire**

**Stéphanie Russell
Secrétaire-trésorière, directrice générale**